

Corporation des Entrepreneurs Spécialisés du Grand Montéal Inc.

CONTRAT D'ENTREPRISE

BLABSA1601-000001

5181, rue d'Amiens, bureau 500, Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9

Téléphone: 514.955.3548 * Fax: 514.955.6623

ENTRE

(Ci-après appelé l'Entrepreneur)

Adresse :		, rue d'Amiens, burea	<u>au 000</u>		0-4	LIAC CNO
Ville:N	/lontréal	-Nora			Code postal :	H1G 6N9
Γéléphone	: 514	1.995.3548		Télécopieur : 514.955.6623		
# licence RBQ :		4444-4444-22	Courriel:	svenne@cesgm.	com	
Représentant :		SuperAdmin				
			ET			
			(Ci-après appelé le cli	ent)		
Nom: t	est3 inc					
Adresse :	1235	main street				
/ille:N	/lonteal				Code postal :	h1h1h1
Гéléphone: 124-124-1244		1-124-1244		Télécopieur :	5149556623	

CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Ouvrage à réaliser

Le client retient, en date de ce jour, les services de l'Entrepreneur pour exécuter l'ouvrage ci-après décrit : gfknsk

2345,00



2. Début et fin

4.1

4.2

Corporation des Entrepreneurs Spécialisés du Grand Montéal Inc.

CONTRAT D'ENTREPRISE BLABSA1601-000001

5181, rue d'Amiens, bureau 500, Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9

Téléphone: 514.955.3548 * Fax: 514.955.6623

Toutefois ce prix est soumis aux réserves suivantes:

du prix du contrat.

sous réserve à tout autre recours de l'entrepreneur contre le client.

	Les travaux seront débutés le <u>06 Janvier 2016</u> provoque un retard par son défaut de respecter ses ob seront assimilés à une force majeure le cas d'une grèv	ligations aux termes des présente				
3.	Réception de l'ouvrage Le client sera présumé avoir reçu l'ouvrage à la premiè soit à la date de la fin des travaux décrits ci-devant, où	re des éventualités suivantes, et	•	e qu'il pourrait imposer,		
4.	Prix Le client et l'entrepreneur conviennet que le prix convenu pour l'éxécution de l'ouvrage se détaille comme suit :					
	Prix d'ouvrage		2345,00			
	Taxe sur les produits et services (TPS)		117,25			
	Sous-total		2462,25	5		
	Taxe de vente du Québec (TVQ)		233,91			
	TOTAL		2696,16	;		
	et sera payable comme suit:					

Le client paiera à l'entrepreneur un intérêt mensuel de deux pour cent (2%) sur toute somme due, soit 24% par année, le tout

En cas de recours judiciaire de l'entrepreneur contre le client pour le recouvrement de sommes dues, les frais judiciaires et extrajuiciares en cours en pareil cas par l'entrepreneur sont à la charge du client mais ne seront en aucun cas supérieur à 30%



7.

Corporation des Entrepreneurs Spécialisés du Grand Montéal Inc.

CONTRAT D'ENTREPRISE BLABSA1601-000001

5181, rue d'Amiens, bureau 500. Montréal-Nord (Québec) H1G 6N9

Tél	•	e : 514.955.3548 * Fax : 514.955.6623					
	4.3	L'entrepreneur ne fournira pas :					
		les matériaux :					
		U'outillage et équipement :					
		Qui seront aux seuls frais du client.					
	4.4	Ce prix sera soumis à révision à la hausse par l'entrepreneur et ce confomément à une entente entre les parties das les éventualités suivantes: • Modifications aux plans, devis, cahiers de charges ou aux travaux à exécuter par le client; • Erreur et/ou omission dans les plans, devis, chaiers de chargers, études et/ou expertises soumis par le client; • Hausse du coût de la main d'ouvre pour cause de modifications aux conventions collectives, à une Loi ou un réglement par tout instance gouvernamentale ou l'application d'une convention collective non connue à la signature des présentes; • Hausse du coût des matériaux, de l'outillage et/ou équipement pour cause d'entrée en vigueurd, une nouvelle taxe de quelque nature que ce soit; • Changement dans les conditions d'exécution de l'ouvrage hors du contrôle de l'entrepreneur, tel que, et sans limitation aucune, pluies diluviennes, froid intense, toute force majeure;					
5.	Libre	exécution					
		e client laissera à l'entrepreneur libre exécution des travaux mais pourra, à sa guise, mais sans nuire à la bonne exécution des avaux par l'entrepreneur, inspecter l'ouvrage.					
6.	Modif	ications					
		ent pourra demander à l'entrepreneur d'exécuter des modifications à l'ouvrage seulement si telles modificcations sont requises ent par écrit et qu'elles soient acceptées par écrit quant à leurs prix, nature et échéance par l'entrepreneur et le client.					
7.	Non d	lisponibilité de matériaux					
	respec	l'éventualité où des matériaux nécessités à l'exécution de l'ouvrage ne sont plus disponibles dans les délais permettant de cter la terminaison de l'ouvrage selon les termes des présentes, l'entrepreneur pourra substituer tout matériaux de qualité alente ou supérieure, sauf objection du client qui renoncera alors à tout dédommagement pou retard dans la livraison de age.					
8.	Résili	ation par le client					
	8.1 Q	u'en cas de défaut de l'entrepreneur de respecter ses obligations aux termes sea présentes, sous réserve de tous ses recours;					
	no	n payant à l'entrepreneur en proportion du prix convenu, les frais et dépenses actuelles, la valeur des travaux exécutés avant la ptification de la résiliation, la valeur des biens fournism une indemnité additionnelle équivalente à vingt pour cent (20%) de la aleur totale du contrat à titre de perte de profit, et tout autre préjudice que l'entrepreneur pourra subir;					
9.	Résili	ation par l'entrepreneur					
	9.1 Q	u'en cas de défaut par le client de respecter ses obligations aux termes des présentes, sous réserve de tous ses recours;					
		our motif sérieux, mais jamais à contretemps, et en faisant tout ce qui est immédiatement nécessaire pou prévenir une perte et n assurant tout préjudice causé au client par une telle résiliation;					
10.		lient reconnait avoir obtenu, préalablement à la negociation et signature du présent contrat, toute information utile relativement à lture de la tâche ainsi qu'aux biens et au temps nécessaire à cette fin.					
11.		s parties conviennent que les Lois de la Provence de Québec en vigueur à la date de la signature des présentes s'appliqueront au sent contrat et déclarent, pour les fins des présentes, élire domicile à la place d'affaire de l'entrepreneur.					
12.		lient reconnait avoir librement négocié tous les termes du présent contrat, avoir lu chacune de ses clauses, l'avoir compris, et déclare satisfait par sa signature ci-après exposée:					
Sig	né à	, le					
		Entrepreneur Client					

Client